

SOMMAIRE¹

Arrêt rendu par une chambre

*France – durée d'une procédure civile*I. EXCEPTION PRÉLIMINAIRE DU GOUVERNEMENT (*non-épuisement des voies de recours internes*)

Possibilité d'intenter contre l'Etat une action en réparation fondée sur l'article L 781-1 du code de l'organisation judiciaire – texte fixant des conditions d'ouverture très strictes – requérants ne se prétendant pas victimes d'un « déni de justice » ni d'une « faute lourde » – juridictions françaises n'ayant pas interprété la notion de faute lourde de manière extensive au point d'y englober tout dépassement du « délai raisonnable » visé à l'article 6 § 1 de la Convention – moyen non fondé.

Conclusion : rejet (unanimité).II. ARTICLE 6 § 1 DE LA CONVENTION (*délai raisonnable*)**A. Période à considérer**

Point de départ : date de l'assignation des requérants devant le tribunal de grande instance de Nice.

Fin : prononcé de l'arrêt de la Cour de cassation.

Résultat : sept ans et demi environ.

B. Critères applicables

Caractère raisonnable de la durée d'une procédure – s'apprécie suivant les circonstances de la cause et à l'aide des critères consacrés par la jurisprudence de la Cour.

Complexité de l'affaire : réduite.

Comportement des parties : a largement concouru à prolonger la procédure.

Comportement des autorités judiciaires : deux périodes au moins pouvant sembler anormales, mais ne se révélant pas assez importantes pour permettre de considérer comme excessive la durée globale du procès.

Conclusion : non-violation (unanimité).

RÉFÉRENCES À LA JURISPRUDENCE DE LA COUR

22. 5. 1984, de Jong, Baljet et van den Brink ; 18. 12. 1986, Bozano ; 25. 6. 1987, Capuano ; 24. 10. 1989, H. c. France ; 23. 10. 1990, Moreira de Azevedo

1. Rédigé par le greffe, le présent sommaire ne lie pas la Cour.

PUBLICATIONS DE LA COUR EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME

PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COURT
OF HUMAN RIGHTS

Série A : Arrêts et Décisions
Series A : Judgments and Decisions

Vol. 198

AFFAIRE VERNILLO c. FRANCE

ARRÊT DU 20 FÉVRIER 1991

CASE OF VERNILLO v. FRANCE

JUDGMENT OF 20 FEBRUARY 1991

GREFFE DE LA COUR REGISTRY OF THE COURT
CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE
STRASBOURG

1991

CARL HEYMANNS VERLAG KG · KÖLN · BERLIN · BONN · MÜNCHEN